

2016_CT2_217

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Forêt - Approbation du programme 2017 dans le cadre des Plans de massifs du Montaignet, Pas des Lanciers, Arbois, Quatre Termes, Régagnas et Chaîne des Côtes et Trévaresse

Le 12 octobre 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au gymnase Guy Drut à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 6 octobre 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – AUGEY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – CIOT Jean-David donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – LAGIER Robert donne pouvoir à CESARI Martine – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – PIZOT Roger donne pouvoir à ALBERT Guy – PRIMO Yveline donne pouvoir à NERINI Nathalie – ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à CHARRIN Philippe – SLISSA Monique donne pouvoir à CALAFAT Roxane

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CHAZEAU Maurice – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre – JOUVE Mireille – LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Olivier FREGEAC donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets / Forêt

■ Séance du 12 octobre 2016

06_2_01

■ Approbation du programme 2017 dans le cadre des Plans de massifs du Montaignet, Pas des Lanciers, Arbois, Quatre Termes, Régagnas et Chaîne des Côtes et Trévaresse

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Comme chaque année, le Pays d'Aix établit, en s'appuyant sur la contribution des Comités consultatifs des massifs forestiers de son territoire, les programmes des travaux de Défense des Forêts contre l'Incendie (DFCI) à réaliser dans les secteurs qu'elle gère conformément aux plans de massifs.

Ces programmations comprennent des travaux de :

- diminution de la biomasse,
- mise en sécurité des bords de piste DFCI,
- réalisation de pistes DFCI,
- installation d'équipements hydrauliques.

Les services affectés au Territoire du Pays d'Aix en assurent la maîtrise d'ouvrage, après validation de ce programme .

Six massifs forestiers sont concernés à ce jour par ce dispositif : le Montaignet (avec intégration en 2014 de Gardanne), le Régagnas-Monts Auréliens (avec intégration en 2014 de Gréasque), le Pas des Lanciers, l'Arbois (depuis 2016), la Chaîne des Côtes – Trévaresse et les Quatre Termes.

Le montant total des interventions proposées pour l'année 2017 est de **690.576,00 € TTC**.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_217-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

Programme de travaux à réaliser dans le cadre du Plan de Massif du Régagnas - Monts Auréliens (communes de Trets, Fuveau, Peynier, Gardanne et Gréasque), pour un montant hors taxe de 136.935,00 €

<u>Projets prioritaires 2017</u>					
Localisation	Désignation chantier	Surface Linéaire	P.U (€)	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
Gardanne	Interface « Capéou/Saint Beauzil »	11 ha	1550,00	17 050,00	20.460,00
Fuveau	Interface « Bellevue »	14,6 ha	1550,00	22.630,00	27.156,00
Sous-Total « projets prioritaires »				39.680,00	47.616,00
<u>Projets secondaires 2017</u>					
Gardanne	Eclaircie « La Pourcelle »	24 ha	1550,00	37.200,00	44.640,00
Trets	Interface « Marignon »	8,3 ha	1550,00	12.865,00	15.438,00
Peynier	Eclaircie « Poublaveau Nord »	13,8 ha	1550,00	21.390,00	25.668,00
Trets	Reprofilage partiel RE 114	2 150 ml	12,00	25.800,00	30.960,00
Sous-Total « projets secondaires»				97.255,00	116.706,00
<u>TOTAL</u>				136.935,00	164.322,00

Programme de travaux à réaliser dans le cadre du Plan de Massif du Montaiguet et les collines environnantes (communes d'Aix-en-Provence, Bouc-Bel-Air, Gardanne, Meyreuil), pour un montant hors taxe de 124.927,00 €

<u>Projets prioritaires 2017</u>					
Localisation	Désignation chantier	Surface Linéaire	P.U (€)	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
Aix-en-Provence	Dépressage « Sud Pré de Magnan »	17 ha	2.540,00	43.180,00	51.816,00
Aix-en-Provence	Eclaircie et Dépressage « Sud Ouest Vallon du Coq »	21,5 ha	2.425,00	52.137,50	62.565,00
Sous-Total « projets prioritaires»				95.317,50	114.381,00
<u>Projets secondaires 2017</u>					
Meyreuil	Eclaircie « Sud Les Angès »	6,2 ha	1.650,00	10.230,00	12.276,00
Gardanne	Eclaircie « La Féraude »	5,2 ha	1.650,00	8.580,00	10.296,00
Aix-en-Provence	Réfection Piste MT 103	900 ml	12,00	10.800,00	12.960,00
Sous-Total « projets secondaires»				29.610,00	35.532,00
<u>TOTAL</u>				124.927,50	149.913,00

Programme de travaux à réaliser dans le cadre du Plan de Massif du Pas des Lanciers (communes de Cabriès et des Pennes-Mirabeau) et de l'ARBOIS (communes d'Aix-en-Provence et Vitrolles, Ventabren), pour un montant total HT de 116.897,50 €

<u>Projets prioritaires 2017</u>					
Localisation	Désignation chantier	Surface (ha)	P.U (€)	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
Aix-en-Provence	Meynes	6,4	2 400,00	15.360,00	18.432,00
Aix-en-Provence	Eclaircie « Gare TGV »	16	2 300,00	36.800,00	44.160,00
Les Pennes-Mirabeau	Eclaircie-Débroussaillage « Teste Negre – La Cloche »	9,7	1 485,00	14.404,50	17.285,40
Sous-Total « projets prioritaires »				66.564,50	79.877,40
<u>Projets secondaires 2017</u>					
Vitrolles	Eclaircie « Cimetière»	10	2 300,00	23.000,00	27.600,00
Aix-en-Provence	Eclaircie « Marie-Louise»	6	2 300,00	13.800,00	16.560,00
Les Pennes-Mirabeau	Eclaircie-Débroussaillage « La Grande Colle Centre »	7,8	1 735,00	13.533,00	16.239,60
Sous-Total « projets secondaires »				50.333,00	60.399,60
<u>TOTAL « Travaux 2017 »</u>				116.897,50	140.277,00

Programme de travaux à réaliser dans le cadre du Plan de Massif de la Chaîne Des Côtes - Trévaresse (communes d'Aix-en-Provence, Meyrargues, Saint-Cannat, Venelles, Rognes, Le Puy Sainte-Réparate, Saint-Estève-Janson, La Roque d'Antheron et Lambesc,), pour un montant total HT de 101 460,00 €

<u>Projets prioritaires 2017</u>					
	Désignation chantier	Surface (ha)	P.U (€)	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
Rognes	Eclaircie « Ribières »	10,5	1 900,00	19 950,00	23 940,00
La Roque d'Antheron	Eclaircie « Le Pigeonnier »	13	1 900,00	24 700,00	29 640,00
Le Puy Ste-Reparate	Eclaircie « La Taillade »	13,6	1 900,00	25 840,00	31 008,00
Sous-Total « projets prioritaires »				70 490,00	84 588,00
<u>Projets secondaires 2017</u>					
Rognes	Eclaircie « Le Grand Vallon »	9,2	1 900,00	17 480,00	20 976,00
Lambesc	Eclaircie « Seisson »	7,1	1 900,00	13 490,00	16 188,00
Sous-Total « projets secondaires »				30 970,00	37 164,00
<u>TOTAL « Travaux 2017 »</u>				101 460,00	121 752,00

Programme de travaux à réaliser dans le cadre du Plan de Massif des QUATRE TERMES (communes de Coudoux, Ventrabren, Eguilles, Saint-Cannat (Sud) et Lambesc (Sud), pour un montant total HT de 95 260,00€

<u>Projets prioritaires 2017</u>					
	Désignation chantier	Surface (ha)	P.U (€)	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
Coudoux	Création partielle de la piste QT 212	960ml	31	29.760,00	35.712,00
Sous-Total « prioritaire »				29.760,00	35.712,00
<u>Projets secondaires 2017</u>					
St Cannat	Le grand Moulin	18,5	1500	27.750,00	33.300,00
Lambesc	Eclaircie - L'Étang du Renard	5,6	2000	11.200,00	13.440,00
Ventabren	Interface - Le Long d'Eyries	7,2	1500	10.800,00	12.960,00
Eguilles	Le Plan de Camaïsse	10,5	1500	15.750,00	18.900,00
Sous-Total « secondaire »				65.500,00	78.600,00
<u>TOTAL « Travaux 2017 »</u>				95 260,00	114.312,00

Le montant total des travaux programmés est donc de :

Programme de travaux 2017	
Massif forestier concerné	Montant en € HT
Projets prioritaires 2017	
Massif du Régagnas	39.680,00
Massif du Montaiguët	95.317,50
Massifs de l'Arbois et Pas des Lanciers	66.564,50
Massif de la Chaîne des côtes - Trévaresse	70.490,00
Massif des Quatre Termes	29.760,00
Sous total 1	301.812,00
Projets secondaires 2017	
Massif du Régagnas	97.255,00
Massif du Montaiguët	29.610,00
Massifs de l'Arbois et Pas des Lanciers	50.333,00
Massif de la Chaîne des côtes - Trévaresse	30.970,00
Massif des Quatre Termes	65.500,00
Sous total 2	273.668,00
Total HT	575.480,00
TVA (20 %)	115.096,00
TOTAL TTC	690.576,00

Telle est la raison qui incite à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La délibération n° HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission Environnement, Développement Durable et Gestion des Déchets du 21 septembre 2016 ;

Où le rapport ci-dessus,

Délibère

Article 1 :

Il est décidé d'adopter le programme de travaux présentés ci-dessus pour un montant total de 575.480,00 € HT soit 690.576,00 € TTC

Article 2 :

Madame le Président du Conseil de Territoire ou son représentant est autorisée signer toutes les pièces administratives relatives à ce dossier et engager le programme de travaux 2017

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Forêt - Approbation du programme 2017 dans le cadre des Plans de massifs du Montaignet, Pas des Lanciers, Arbois, Quatre Termes, Régagnas et Chaîne des Côtes et Trévaresse

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	78
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	78
Majorité absolue	40
Pour	78
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le

19 OCT. 2016

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_217-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016